

7 Huissiers de Justice à votre service répartis sur 2 bureaux :

Bureau de LYON :

**Cédric BOUCHARLAT
Alexandra PERRIER**

Bureau de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE :

**Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH
Frédéric ROGLIARDO
Adrien PLAUCHEUR
Arnaud DENUZIERE
Maité CORSIN**

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Permanence Constat 24h/24 7j/7

06.07.08.69.71.

COMPETENCE NATIONALE POUR LA GESTION DE VOS CONSTATS



PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE CINQ MARS

A LA REQUETE DE :

La société **NAC**, société par actions simplifiées au capital social de 9 032 380.00 Euros ; dont le siège social est à PARIS (75006), 37, boulevard Suchet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 407 917 111 venant aux droits de :



La BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, SA Coopérative de Banque Populaire au capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n°605 520 071 dont le siège social est 4 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, représentée par son dirigeant social en exercice, venant aux droits de LA BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, SA Coopérative de Banque Populaire au capital variable, inscrite au RCS sous le N° 956 507 875 RCS LYON, dont le siège social était 141 rue Garibaldi ,BP 3152 69211 LYON CEDEX 03, suivant fusion absorption de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS et de la BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL par la BANQUE POPULAIRE DES ALPES entérinée par les Assemblées Générales Extraordinaires des 3 banques le 7 décembre 2016.

Selon acte de cession de créances établi par acte sous seing privé en date du 31 mars 2017 reçu par Maître Sandrine LEROY DEMOULINS, Notaire Associé membre de la SCP « Jean Claude GINISTY, Sylvie BLANCHETY, Sandrine LEROY DEMOULINS et André HEBERT » notaires associés d'une SCP titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS 75008 54 avenue Marceau, selon acte du 24 avril 2017.

AYANT POUR AVOCAT POSTULANT :

Maître Patrick CUMIN, Avocat inscrit au Barreau de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), y demeurant 282, boulevard Gambetta.

AYANT POUR AVOCAT PLAIDANT :

Maître Florence CHARVOLIN, Avocate associée de la S.E.L.A.R.L. ADK inscrite au Barreau de LYON (69003), y demeurant immeuble le Britannia, 20, boulevard Eugène Deruelle, au cabinet de laquelle domicile est élu.

AGISSANT EN VERTU :



EXPEDITION

- D'une ordonnance conférant force exécutoire à la transaction signée le 22 avril 2008 rendue par le président du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de VILLEFRANCHE SUR SAONE en date du 2 juin 2008.
- Une copie exécutoire notariée reçue par Maître Jean Luc MENTREL, Notaire à BELLEVILLE SUR SAONE (69) 10 bis rue Victor Hugo contenant prêt consenti par le BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS à Monsieur **Yves LAISSUS** et Madame **Pascale LAISSUS née JOLY** d'un montant de 45 000.00 € remboursable en 120 mensualités au taux de 3.93 %.
- Une inscription d'hypothèque conventionnelle par Maître Jean Luc MENTREL, Notaire en date du 28 avril 2006 publié au SPF de VILLEFRANCHE SUR SAONE le 17 mai 2006 référence 2006 D n°5469 volume 2006 V n°1477, avec intervention de Madame Suzanne Charlotte ANGELORO TOURNISSOUX veuve de **Monsieur Antoine LAISSUS** demeurant à ST LAGER lieu dit GORGES DE LOUP née à LYON le 20 aout 1931 pour renoncer à l'interdiction d'hypothéquer et au droit de retour et à l'action révocation stipulés à son profit dans l'acte de donation du 4 avril 1978, **Monsieur Antoine LAISSUS** étant décédé le 22 mars 2006.
- Un bordereau de renouvellement par Maître PATRICK LEIMACHER, Notaire en date du 27 février 2017 publié au SPF de VILLEFRANCHE SUR SAONE le 10 mars 2017 2017 D n°2682 volume 2017 V n°836.

Conformément aux articles L. 322-2, R. 322-1, R. 322-2 et R. 322-3 du code des procédures civiles d'exécution.

Je, Adrien PLAUCHEUR, Huissier de justice associé de la S.E.L.A.R.L. JURIKALIS, Huissiers de justice associés à l'Office de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône), y demeurant 194, rue Charles Germain,

Assisté de :

- La société CALADE ENVIRONNEMENT représentée par Monsieur Pascal HITTE et Robert NUGUET à l'effet de dresser les différents diagnostics rendus obligatoires par la loi ;
- De deux témoins en les personnes de Monsieur Michel FOREST et Bertrand GADRAT ;
- D'un serrurier en la personne de Monsieur Patrick CHARDARD ;

Monsieur et Madame **LAISSUS Bernard et Pascale** n'ayant pas réagi au commandement valant saisie immobilière signifié le 24 janvier 2019 par acte de mon ministère, je me suis rendu ce jour à 09 heures 00 sur la commune de SAINT LAGER (69220), 239, route de Briante, se composant :

➔ Sur la commune de ST LAGER 69220 GORGE DE LOUP

Une propriété bâtie comprenant maison d'habitation hangar entrepôt cave et cuvage, cour et jardin.

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AC	267	GORGE DE LOUP	23a 37ca

A l'effet de dresser le procès-verbal descriptif dudit immeuble.

Où étant et sur place, j'ai rencontré Monsieur et Madame LAISSUS Bernard et Pascale à qui j'ai décliné immédiatement, mes nom, prénoms qualité et l'objet de ma mission.

Ces derniers ne se sont pas opposés à ma mission et m'ont laissé pénétrer dans les lieux.

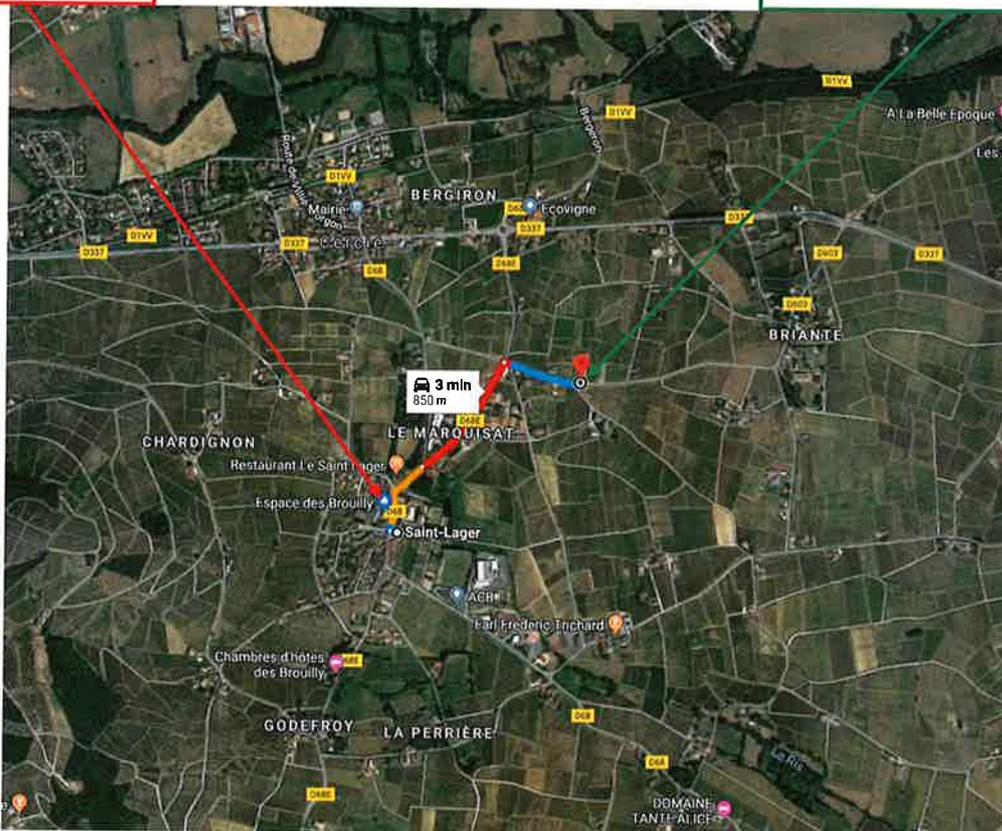
J'ai alors dressé le descriptif suivant :

SITUATION DE L'IMMEUBLE

Situation de l'immeuble par rapport au centre du village de BELLEVILLE en vue aérienne :

Situation de l'immeuble saisi

Centre de SAINT LAGER



Le bien présentement décrit est situé à environ 800 mètres au Sud-Est du centre du village de SAINT-LAGER.

La municipalité de SAINT-LAGER est une commune d'environ 1 000 habitants faisant partie de la communauté de communes Saône Beaujolais.

Cette commune comprend des commerces de proximité et une école primaire.

Cette commune est toute proche de la commune de BELLEVILLE (6 km) desservie par l'autoroute A6 et d'une gare SNCF.

Elle se situe à 18 km de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE et 55 km de LYON.

DESCRIPTIF EXTERIEUR

Il s'agit d'une vaste parcelle au bord de la route de sur laquelle est édifée une villa construite en 1979, avec au fond trois bâtiments d'exploitation viticole.

Cette parcelle comporte un jardin devant la partie habitation.

A l'arrière il y a un parking recouvert de petits cailloux stabilisés. Au niveau de ce parking, il y a un auvent pour stationner du matériel.

Au fond de la parcelle, je retrouve une grande cour entourée de trois corps de bâtiment.

La parcelle est orientée Nord/Sud : le corps de bâtiment d'habitation est situé à l'extrémité Sud de la parcelle. La parcelle est elle-même entourée de vignes.

J'annexe ci-après 5 photographies :

S.E.L.A.R.L. JURIKALIS
Huissiers de justice associés
OFFICE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
194, rue Charles Germain – C.S. 30030
69651 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE CEDEX



☎ : 04.74.68.37.19. - 📠 : 04.74.68.62.17.
@ : constat@jurikal.com

EXPEDITION



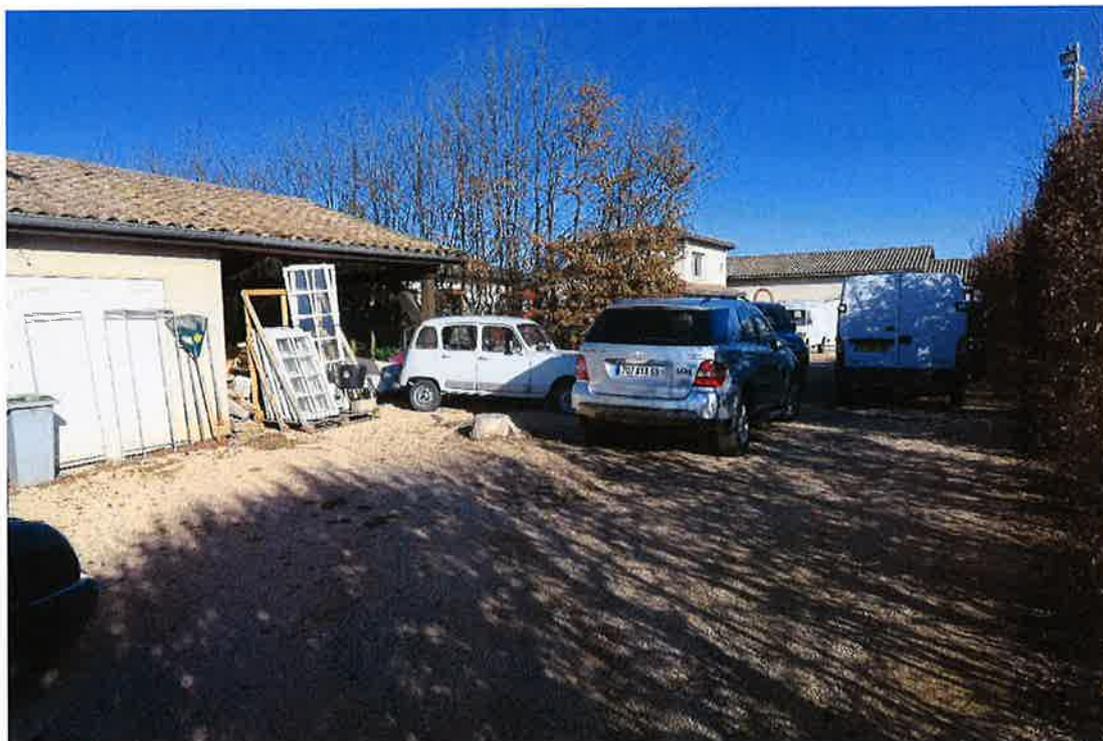
S.E.L.A.R.L. JURIKALIS
Huissiers de justice associés
OFFICE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
194, rue Charles Germain – C.S. 30030
69651 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE CEDEX



☎ : 04.74.68.37.19. - 📠 : 04.74.68.62.17.

@ : constat@jurikalès.com

EXPEDITION





DESCRIPTIF EXTERIEUR DU CORPS DE BATIMENT D'HABITATION

C'est une maison comportant un rez-de-chaussée et un premier niveau

L'enduit extérieur est en bon état, les forjets en bois sont en bon état, les tuiles « canal » sont anciennes.

La maison bénéficie d'un joli ensoleillement.

Devant la véranda, il y a spa extérieur.

J'annexe ci-après 3 photographies des façades extérieures de la maison :





DESCRIPTIF INTERIEUR DU CORPS DE BATIMENT D'HABITATION

La maison comporte au rez-de-chaussée un salon/séjour côté Est, une véranda côté Sud, une pièce de distribution centrale permettant de desservir une cuisine, une buanderie suivie d'un garage et une montée d'escalier en bois permettant d'accéder aux chambres de l'étage.

Les sols sont recouverts de carreaux récents ou de faïences anciennes type tomette carrée foncée, les murs sont doublés.

De manière contiguë à la véranda, il y a un petit débarras côté Ouest. Les pannes de toiture sont apparentes et sont doublées entre celles-ci. Au fond, il y a une pièce fermée à usage de bureau.

Le salon/séjour est une vaste pièce ouverte vers le Sud comportant une marche lors du passage entre le séjour et le salon. Les éclairages sont intégrés au plafond, le tout doublé et éclairé de

manière naturelle par des Velux. Les huisseries sont en menuiserie PVC et aluminium récentes.

CUISINE :

La cuisine est une cuisine moderne équipée de placards hauts et placards bas donnant sur la véranda.

Dans le hall de distribution de la maison il y a un poêle à bois avec son conduit remontant en toiture.

BUANDERIE :

Il s'agit d'une vaste pièce équipée d'un évier à double bac donnant à l'Ouest de la maison.

Il y a une porte en PVC permettant d'accéder à un grand garage accessible par le côté Est de la maison. Le garage est fermé par une double porte en bois à chevrons.

CAVE :

En dessous de la véranda il y a une cave aménagée avec murs recouverts de crépi projeté, sol en terre battue.

J'annexe ci-après 9 photographies du rez-de-chaussée :

S.E.L.A.R.L. JURIKALIS
Huissiers de justice associés
OFFICE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
194, rue Charles Germain – C.S. 30030
69651 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE CEDEX



☎ : 04.74.68.37.19. - 📠 : 04.74.68.62.17.

@ : constat@jurikalès.com

EXPEDITION











PREMIER ETAGE :

En haut de la montée d'escalier en bois il y a un vaste dégagement permettant de distribuer trois chambres et une salle de bains. Deux chambres donnent à l'Est, une chambre donne à l'Ouest et de manière contiguë il y a une vaste salle de bains avec baignoire et faïence jusqu'à mi-hauteur.

Dans ces pièces, les ouvertures sont en menuiserie PVC récente. Madame [REDACTED] me précise que ces fenêtres ont été changées l'an dernier.

Les sols des chambres sont recouverts d'un parquet véritable monté sur lambourdes. Les murs et plafonds sont entièrement doublés. Les huisseries des portes sont des portes en bois sculpté et chacune des pièces comporte un radiateur, le tout alimenté par une chaudière au fioul.

La salle de bains comporte un meuble à double vasque, des wc à l'anglaise et un bidet et comme je l'ai précisé précédemment une baignoire avec douche.

J'annexe ci-après 4 photographies :







DESCRIPTIF PARTIE EXPLOITATION

Monsieur [REDACTED] me déclare que l'exploitation agricole est exploitée par une EARL sans me justifier d'un bail.

Au fond de la parcelle il y a un grand cuvage fermé par un grand portail blanc en bois à double battant et menuiserie type chevron, une aire de dégagement avec une dalle béton.

A l'intérieur du cuvage, celui-ci est constitué de briques, son plafond est en charpente bois traditionnelle avec pannes et panne faîtière. Ce cuvage abrite des cuves inox. Au fond, il y a une alcôve.

De manière contiguë à ce cuvage, il y a un deuxième corps de bâtiment côté Ouest faisant la jonction avec l'angle Nord-ouest. Il s'agit d'un bâtiment de type villa à usage de débarras. Le rez-de-chaussée n'est pas hors d'air, les ouvrants ne sont pas montés ; seul l'étage est fermé par une fenêtre.

Enfin, il y a un corps de bâtiment à deux pans avec trois ouvertures à usage de garage pour les engins agricoles. Ce bâtiment est orienté Est/Ouest.

J'annexe ci-après 4 photographies :

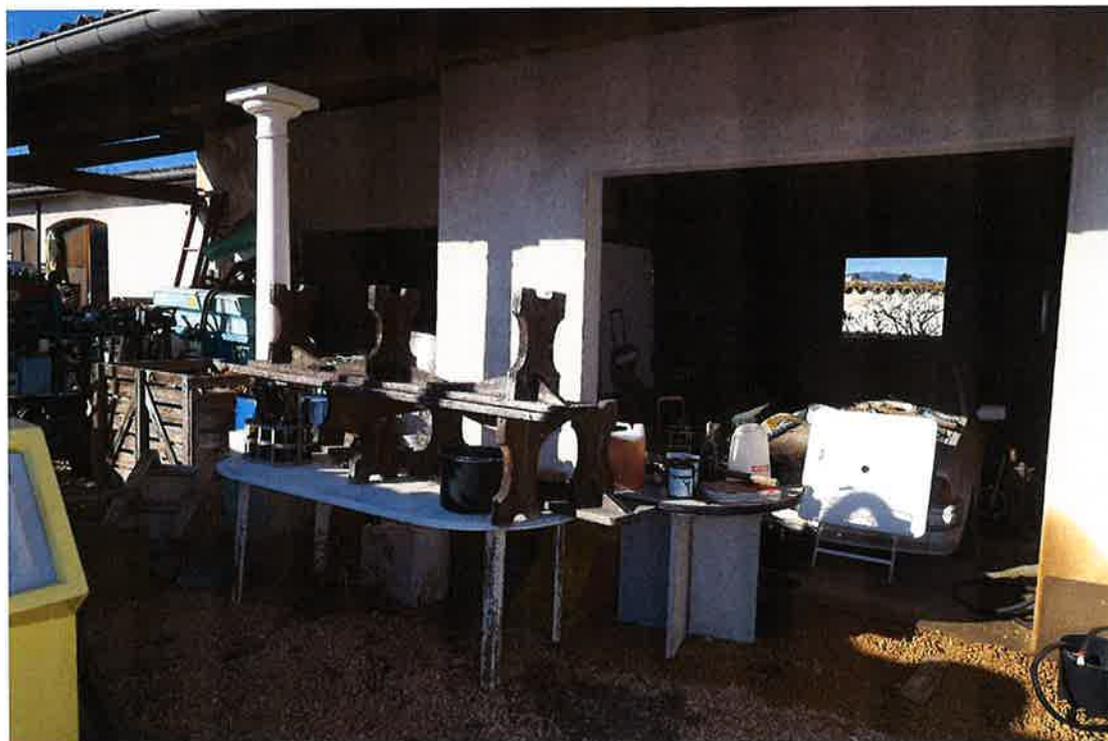
S.E.L.A.R.L. JURIKALIS
Huissiers de justice associés
OFFICE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
194, rue Charles Germain – C.S. 30030
69651 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE CEDEX



☎ : 04.74.68.37.19. - 📠 : 04.74.68.62.17.

@ : constat@jurikalès.com

EXPEDITION



S.E.L.A.R.L. JURIKALIS
Huissiers de justice associés
OFFICE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
194, rue Charles Germain – C.S. 30030
69651 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE CEDEX



☎ : 04.74.68.37.19. - 📠 : 04.74.68.62.17.
@ : constat@jurikalès.com

EXPEDITION





La société CALADE ENVIRONNEMENT a réalisé les diagnostics nécessaires et son rapport sera adressé avec le présent procès-verbal descriptif.

Une fois mes opérations terminées, je me suis retiré à 10 heures 30, en laissant seul sur place Monsieur et Madame [REDACTED]

De retour à mon Etude j'ai dressé puis clos mon procès-verbal à 12 heures 00 sur 24 pages pour servir à telles fins que de droit.



Coût : Article L.444-1 code de commerce

Acte soumis à la taxe forfaitaire

Emolument H.T. Article A. 444-28 & 29 - acte n°114 - durée référence : 60mn	220,94 €
Emolument H.T. supplémentaire article A. 444-18 : 75 € par 1/2 h	225,00 €
Transport H.T. Article A.444-48	7,67 €
D.E.P. H.T. Article A.444-15	0,00 €
Sous-total H.T.	453,61 €
T.V.A. 20 %	90,72 €
Taxe forfaitaire	14,89 €
Débours témoins Article A.444-50	80,00 €
Débours serrurier	390,00 €
Affranchissement	0,00 €
TOTAL T.T.C.	1 029,22 €

Adrien PLAUCHEUR
Huissier de justice associé

